



Comité technique des services déconcentrés  
de la cour d'appel de Besançon  
13 juin 2019  
Déclaration liminaire

Le comité technique se réunit ce jour à la cour d'appel de Besançon pour évoquer le fonctionnement des juridictions du ressort : Ressources humaines, immobilier, budget, informatique, formation.

Concernant la fusion des tribunaux d'instance, greffes CPH et TGI, l'UNSA SJ constate à ce jour qu'aucune feuille de route n'a été adressée aux juridictions par l'administration.

Il est constaté dans notre ressort que la plupart des juridictions n'ont pas encore réuni les fonctionnaires.

La méthode de l'administration qui consiste à laisser le champ libre aux chefs de cour, chefs de juridiction est inacceptable, cela renforce l'inégalité de traitement des procédures et la gestion des emplois.

A 6 mois de l'échéance (dont 2 mois d'été) la situation est plus que préoccupante !

L'UNSA SJ demande ce jour une feuille de route commune et des réunions préparatoires avec tous les agents.

Il paraît indispensable qu'une uniformité des décisions soit privilégiée.

L'UNSA SJ demande la garantie du maintien de la situation statutaire des agents.

L'UNSA SJ dénonce à nouveau le déficit crucial des effectifs de greffe !

A ce jour sur le ressort sont dénombrés 65 postes vacants auxquels s'ajoutent les arrêts maladie (CMO-CLM-CLD), les congés maternité.

Le constat sur le terrain : certaines juridictions fonctionnent avec 1/3 de l'effectif en moins !

Ce n'est plus tenable sachant que l'effectif des magistrats, quant à lui, est pratiquement complet !

Ces vacances de postes génèrent des difficultés dans le fonctionnement des greffes et dans les fonctions de gestion et d'encadrement du personnel.

Pour l'attribution du soutien au greffe et magistrats voici le constat pour la 2ème année consécutive :

Sur la période des **4 premiers mois** de l'année 2019 :

- aide au greffe : 10 vacataires représentant une somme de 29.276,50 €
- aide aux magistrats : 5 MTT, 1 magistrat honoraire et 7 assistants de justice représentant une somme de 98.391,18 €

Pour exemple la consommation budgétaire mensuelle pour 3 MTT au TGI de Besançon représente 12.919,31 € soit le coût de 10 vacataires **pour 1 mois sur le ressort !**

L'UNSA SJ est très amère face à ces chiffres, c'est indécent et méprisant pour l'ensemble de la profession !

Le greffe est acculé de toutes parts. On reproche notamment les temps partiels des fonctionnaires dans les juridictions, il serait intéressant d'obtenir un comparatif avec la présence des magistrats le mercredi et le nombre de temps partiels accordés à ces derniers.

Pour rappel les fonctionnaires en temps partiel le mercredi ne sont pas rémunérés.

Cette situation désastreuse des effectifs et l'aide minime au greffe a pour conséquence une détérioration des conditions de travail et d'insécurité qui est révélée également dans le bilan d'activité de l'assistant social.

A ce titre l'UNSA SJ demande aux chefs de cour d'intervenir auprès des chefs de juridictions afin qu'ils adaptent leur politique de gestion des audiences en fonction des effectifs de greffe.

**Chers collègues arrêtez d'en faire plus, l'administration ne vous en sera pas reconnaissante.**

**Ne mettez pas votre santé en danger, ça suffit !!!**

Vos représentants : Claudine BILLION- Noëlle LOCHIN- Raphaèle TIREL- Marie-Hélène LASSUS- Sylviane CARDOSO